



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 4 JUILLET 2019 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET : D13 - Musée des Cordeliers - Programme de conservation-restauration -
Demande de subventions**

Date de convocation : 28 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Médéric DIRAISON, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Henriette DIADIO-DASYLVA, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoah CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 5

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Mme la Maire
Mathilde MAINGUENAUD	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Sylvie FORGEARD-GRIGNON	donne pouvoir à	Henriette DIADIO-DASYLVA
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Michel JARNOUX

Excusées : 2

Nicole YATTOU
Gaëlle TANGUY

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Daniel BARBARIN

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190704-
2019_07_D13-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 5 juillet 2019
Affiché le 5 juillet 2019

N° 13 - Musée des Cordeliers – Programme de conservation-restauration - Demande de subventions

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Le Musée des Cordeliers poursuit la conservation-restauration de ses œuvres, présentées ou prochainement valorisées au sein de son circuit permanent. En 2019, il prévoit la prise en charge de trois objets :

- une statuette du II^e siècle identifiée comme Isis ou représentant une joueuse de sistres, trouvée dans les conduits de l'aqueduc romain de la ville et émanant des collections de la Société d'Archéologie locale. Elle nécessite une stabilisation et un allègement des produits de corrosion qui la recouvrent au 2/3 ;
- une reproduction au 1/10^e d'une autochenille B2 de type « Première Traversée du Sahara » qui requiert une repose de ses éléments en caoutchouc désolidarisés et une reprise de ses parties peintes ;
- une reproduction d'un véhicule de type B2 réalisée en souvenir de la mission de Maurice Penaud en Égypte auprès du Prince Kemal El Dine en 1924. Elle a également besoin d'une repose de ses éléments en caoutchouc désolidarisés, que son arbre de direction soit recollé et qu'une de ses sangles soit stabilisée.

Par ailleurs, le Musée des Cordeliers souhaite acquérir du matériel de conservation préventive pour finaliser le reconditionnement de ses collections photographiques et protéger les pièces en régie.

Le budget alloué à ces actions de conservation-restauration, d'un montant total de 4 974,58 €, a été inscrit sur le BP 2019, compte 2316-3220-0595. Il se décompose comme suit :

Dépenses		Recettes	
Restauration statuette :	1 713,60 €	Ville de Saint-Jean-d'Angély :	2 984,88 €
Restauration B2 Traversée :	1 320,00 €	DRAC :	1 989,70 €
Restauration B2 Égypte :	792,00 €		
Matériel de conservation :	1 148,98 €		
Total :	4 974,58 €	Total :	4 974,58 €

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190704-
2019_07_D13-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 5 juillet 2019

Affiché le 5 juillet 2019

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le programme de conservation-restauration 2019 ci-dessus pour un montant de 4 974,58 €
- de solliciter l'aide financière de l'État (services déconcentrés de la DRAC Nouvelle-Aquitaine) dans le cadre de son programme d'aide à la conservation-restauration des collections labellisées Musée de France, à hauteur de 1 989,70 € ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Les crédits nécessaires en dépenses figurent au Budget Primitif 2019 en investissement. Les crédits en recette seront inscrits au budget après notification des subventions.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à **l'unanimité des suffrages exprimés (27)**.

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190704-
2019_07_D13-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 5 juillet 2019
Affiché le 5 juillet 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.